

Courriel: 3 pages Date: 24/07/2023

De Manuel Verissimo

<manuel_verissimo@tgims.com>

A: gnohan.soussoubie

<gnohan.soussoubie@abidjan-terminal.com>

CC : Asta-Rosa CISSE Charlotte FONDIN Adélaïde TÊTE Alexandre Cornille

Sebastien Etcheverry

Aubin Soro

Madoussou DAO

<asta-rosa.cisse@abidjan-terminal.com.com> <charlotte.fondin@abidjan-terminal.com.com> <adelaide.tete@abidjan-terminal.com.com>

<alexandre_cornille@tgims.com>

<ext-Sebastien ETCHEVERRY@tgims.com >

<aubin.soro@aglgroup.com >

<madoussou.dao@aglgroup.com>

V/réf: FB948180

OBJET: [ATL] AUTOMATISER L'ALIMENTATION DE LA TABLE 'PIPARC' DEVIS N° 4234

Le présent devis vise à répondre à la demande exprimée par Soussoubie Gnohan (Abidjan terminal), qui vise à automatiser l'alimentation de la table 'PIPARC'.

Le devis prend en compte :

Le développement pour automatiser la mise à jour des données de la table 'PIPARC',

Travaux à réaliser

Un nouveau programme sera créé sous la forme d'un JOB.

Ce programme sera exécuté sur le serveur aux heures prévues, conformément aux paramètres définis par le site.

Ainsi, les données de la table seront mises à jour de manière automatique grâce à cette exécution planifiée.

Budget

Le montant de ces travaux est de 2000 €HT, incluant l'étude, le développement, les tests, soit une charge de 3 (trois) jours/homme.

	J/H
Chef de projet	0.5
Analyste	0.5
Développement	1
Test	0.5
Installation	0.5
Total	3
_	

Le devis ne prend pas en compte :

En cas de modification de spécification ou de demande d'évolution, un devis complémentaire serait réalisé

Concernant la livraison:

Livraison sous la forme d'un patch (inclus dans une RELEASE OSCAR)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Manuel Verissimo

MERCI DE NOUS RETOURNER L'IMPRIME "CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES TGI" DUMENT REMPLI ET SIGNE POUR ACCORD CETTE OFFRE EST VALABLE 10 JOURS



CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES

Tél.: 33.3.28.65.81.91 E-mail: TGI@TGIMS.COM

OBJET : Le client confie à TGI les missions définies dans la proposition commerciale qui accompagne ce contrat. **EFFET :** Dès la date de signature de ce contrat.

DUREE: Il est conclu pour la durée des travaux telle que définie dans la proposition commerciale qui accompagne ce contrat. Toutefois, la durée et le planning pourront être modifiés dans les cas suivants :

- . Force majeure ou cas fortuit,
- . Indisponibilité des matériels d'essai et de mise au point des programmes ne résultant pas du fait de TGI.
- . Déficience du client qui ne communiquerait pas en temps voulu les données nécessaires.
- . Erreur dans les données relatives aux études et aux tests dans leur communication à TGI.
- . Demandes nouvelles ou complémentaires du client.

RECEPTION: Elle est considérée comme acquise faute d'observations écrites par le client à TGI dans les 10 jours ouvrés suivant la livraison au client en environnement de recette ou en production.

GARANTIE : Elle est de 3 mois à compter de la réception. Elle se limite à la correction des bogues. Les éventuels frais de déplacements restent à la charge du client.

PRIX : Il est défini dans la proposition commerciale qui accompagne ce contrat, en € hors taxe. En conséquence, les montants à régler au prestataire au titre de ce contrat doivent être égaux à ceux indiqués dans la proposition, et donc égaux à ceux que le prestataire aurait reçu si aucune taxe n'avait été déduite, retenue, ou payée. Le Client prendra à sa charge le règlement des écarts éventuels. L'annulation par le Client d'une partie des travaux n'entraîne pas de modification de prix.

FACTURATION: 40 % à la commande, 40% à la livraison et 20% après recette ou utilisation en production. TGI facture généralement le client donneur d'ordre, si le facturé (donc le payeur) était différent, le donneur d'ordre est solidaire du règlement.

PAIEMENT : 30 jours après l'émission de la facture par chèque ou virement. Toute facture non réglée à la date d'échéance portera intérêt.

DROIT D'UTILISATION : Il est limité au donneur d'ordre et acquis après complet paiement du prix. TGI est l'unique propriétaire des développements.

NON SOLLICITATION : Les parties s'interdisent d'engager le personnel du cocontractant pendant et après l'exécution du présent contrat.

REFERENCES: TGI est autorisé à mentionner la raison sociale du client dans ses références.

RESILIATION: Si le client prend l'initiative de la résiliation, il devra payer à TGI les 100 % du prix des travaux.

VALIDITE DE L'OFFRE : La présente offre est valable 10 jours.

CESSIBILITE DES CONTRATS : Ce contrat conclu avec TGI n'est pas cessible.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION : Le tribunal de commerce de DUNKERQUE est seul compétent.

Le client donneur d'ordre ABIDJAN PERNINAL RAISON SOCIALE : NOM DU CLIENT DIRECTEUR GENERAL QUALITE 2710712023 DATE SIGNATURE Le facturé ou le payeur (si différent du donneur d'ordre) TERNINHT ABODTAN RAISON SOCIALE : NOM DU CLIENT QUALITE DATE **SIGNATURE**

Montant: 2000 EUROS HT Hors frais éventuels Emis par: M. VERISSIMO Le: 24/07/2023 OBJET: [ATL] AUTOMATISER L'ALIMENTATION DE LA TABLE 'PIPARC' SIGNATURE: TRAITEMENT - GESTION - INFORMATIQUE SETAO DUNKERQUE